

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Communes d'Orvault et Saint-Herblain

Projet de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain

Nantes Métropole engage une procédure de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de Nantes Métropole concernant le territoire des communes d'Orvault et de Saint-Herblain.

Les propositions d'évolutions sont de portée locale.

La présente modification a pour objet de faire évoluer le zonage applicable sur deux secteurs, l'un à Orvault et l'autre à Saint-Herblain, en vue d'y autoriser la réalisation d'installations à destination de logement / hébergement ainsi que, à Orvault, d'ajouter un périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs, pour permettre l'installation des mobil-homes.

Conformément à la décision de la Présidente de Nantes Métropole n°2024-1173 du 17 décembre 2024, le dossier correspondant, accompagné de l'exposé des motifs et, le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées et les communes, sera mis à disposition du public pendant un (1) mois, **du 06/01/2025 à 9h00 au 06/02/2025 à 17h30 inclus**. Durant cette période, le dossier est consultable :

- ➔ au siège de Nantes Métropole, aux heures et jours habituels d'ouverture
- ➔ en Mairie de Saint-Herblain et au Centre Technique du Croisy à Orvault, aux heures et aux jours habituels d'ouverture au public,
- ➔ sur le site internet de Nantes Métropole : <https://metropole.nantes.fr/plum>

Le public pourra formuler ses observations :

> sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5876>

> dans les registres papiers mis à dispositions du public dans les points de mise à disposition du dossier listés ci-dessus, aux heures et jours habituels d'ouverture au public

> par courrier postal auprès de Madame la Présidente de Nantes Métropole, Département Urbanisme et Habitat – Direction Stratégie et Territoires – Service Études et Planification, 2 cours du Champ de mars, 44923 Nantes cedex 9.

À l'issue de cette mise à disposition, un bilan en sera présenté devant le Conseil de Nantes Métropole, et le dossier sera soumis à son approbation, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.